

## Examens 2020

### **Contrôle continu, une mesure exceptionnelle incomplète qui doit susciter notre vigilance**

Le calendrier scolaire est totalement bouleversé par la pandémie qui nous affecte. Le ministre de l'Éducation nationale a tranché ; tous les examens certificatifs sont remplacés par la prise en compte exclusive du contrôle continu. Cette mesure concerne les CAP, BEP, brevet des collèges et les baccalauréats. **La demande de la FCPE de ne pas prendre en compte les évaluations durant le confinement et de concevoir un traitement identique de toutes les filières a donc été retenue par le ministre.**

Mais si cette décision était nécessaire pour lever les inquiétudes des élèves tout en répondant à certaines de leurs demandes, il n'en reste pas moins que **la FCPE 31, tout en restant favorable à l'introduction du contrôle continu dans l'obtention du bac, émet quelques réserves à l'annonce de la décision du ministre et, en tout état de cause, restera extrêmement vigilante sur un certain nombre d'éléments qui pourraient porter préjudice au principe d'égalité que seul un examen final national aurait été en mesure de garantir.**

En effet, pour les futurs bacheliers 2020, qui fonctionnent encore sous l'ancien système, les règles du jeu auront, de fait, été totalement changées en cours d'année et imposeront aux actuels élèves de terminale de devoir abandonner tout espoir de finaliser leur parcours scolaire par le biais d'un examen final et, d'obtenir, selon les cas, la mention qui leur aurait permis de booster leur intégration dans le Supérieur.

**À la FCPE 31, tout en étant favorable à la prise en compte du contrôle continu dans la notation du bac dans ces circonstances exceptionnelles, nous nous étions prononcés pour le maintien d'épreuves finales allégées** à quelques matières fondamentales pour que le diplôme 2020 garde sa valeur de diplôme national.

**Nous serons donc particulièrement attentifs aux modalités de fonctionnement des commissions départementales d'harmonisation** qui sont censées prendre en compte de manière équitable les notations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre pour l'obtention du diplôme.



**Nous serons également vigilants sur les critères d'évaluation de l'assiduité et de la motivation.** Ils doivent être clairs et objectifs (hors période de confinement bien entendu) et prendre en compte la situation des élèves pour qui l'année a pu ou continue d'être chaotique (élèves à besoins particuliers, maladies...).

**Pour ce qui concerne les élèves de première (Bac 2021 réformé), notre inquiétude est toute aussi grande tant les décisions qui ont été prises risquent également de creuser les inégalités déjà constatées lors du passage des premiers E3C :**

- en effet, on comptabiliserait pour ces élèves les notes d'E3C1 inégalement passées sur le territoire voire non effectuées avant le confinement pour certains ;
- de manière incompréhensible, l'épreuve orale du bac français est maintenue alors qu'ils n'ont pas fini leur préparation au nouveau format (questions sur des textes, présentation d'une œuvre complète, analyse grammaticale et entretien oral avec l'examineur). En outre, la diminution du nombre de textes à étudier est insignifiante ;
- la moyenne à l'Enseignement de Spécialité « abandonnée » en fin de 1<sup>ère</sup> est trop souvent basée sur une seule note ;
- Et s'il n'y avait pas de retour en classe même en juin ?

**Pour nous, à la FCPE 31, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Il sera temps et nécessaire après le retour aux apprentissages, de revenir sur la question du contrôle continu et des E3C. Ce sera certainement aussi l'occasion de co-construire une autre école.**

Pour l'heure, préparons la période post-confinement qui sera humainement difficile et nécessitera un accompagnement des enfants et de leurs familles.

